



La circulaire rectorale congé de formation professionnelle (2<sup>nd</sup> degré public) RS 2023 en date du 07/11/2022 a été transmise aux établissements scolaires et aux CIO en novembre 2022. Elle figure également sur le site intranet de l'académie (rubrique Formation continue / Développement personnel / congé de formation professionnelle).

**Si vous êtes personnel titulaire ou contractuel avec une ancienneté générale de service effective d'au moins trois ans** (vous reporter à la circulaire pour plus de précisions), **vous pouvez solliciter un congé de formation professionnelle (CFP)** pour la rentrée scolaire 2023.

Il convient de saisir votre demande dans l'application informatique COLIBRIS qui sera accessible, du lundi 9 janvier 2023 au mardi 31 janvier 2023, à l'adresse suivante : <https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr>

Avant toute saisie dans COLIBRIS, vous devez être en possession de :

- ① votre lettre de motivation dans laquelle vous expliquez l'intérêt pour vous de suivre la formation choisie. **Vous demandez à votre chef d'établissement (ou votre chef de service en services académiques) de bien vouloir mettre son avis** (favorable / défavorable) **sur votre lettre de motivation**.
- ② votre curriculum vitae actualisé.

Vous pouvez ensuite débiter la saisie de votre demande de CFP dans COLIBRIS.

① Vous répondez au **questionnaire**. Il est important de bien renseigner les rubriques suivantes indispensables au traitement de votre demande :

- **la formation souhaitée, les dates de début et de fin de la formation, la durée (mois entiers), l'organisme de formation :**  
Pour la préparation du concours de l'agrégation, le CFP est au maximum de 7 mois. Le mois d'avril est octroyé aux enseignants admissibles au concours qui en font la demande au mois de mars.
- **le nombre de demandes de CFP antérieures :** Le compteur repart à zéro quand on a obtenu un CFP. Seules les demandes de CFP dans l'académie d'Amiens comptent.

② Vous joignez votre **lettre de motivation** (avec l'avis de votre supérieur hiérarchique) et votre **curriculum vitae**.

Vous recevrez un accusé de réception dans les meilleurs délais.

Madame Catherine TIESSE, adjointe au Directeur des ressources humaines, en charge des congés de formation professionnelle (pour le second degré public), se chargera de solliciter l'avis du corps d'inspection.

La commission congés de formation professionnelle se réunira au début du mois de mai 2023. Vous recevrez, d'ici la fin du mois de mai 2023, un courrier vous informant de la suite donnée à votre demande de CFP.

Contact :

Madame Catherine TIESSE

Adjointe au Directeur des ressources humaines

en charge des CFP 2<sup>nd</sup> degré public

Tél : 03 22 82 69 73

Mail : [catherine.tiesse@ac-amiens.fr](mailto:catherine.tiesse@ac-amiens.fr)

Pour tout problème informatique éventuel lors de la saisie, il convient de contacter un informaticien au numéro de téléphone indiqué dans COLIBRIS